

Notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre du Service de Développement des commerces et entreprises – City Management

1. Cadre général

Dans le cadre de ses missions de City Management, la Ville de Dudelange traite des données à caractère personnel conformément au Règlement général sur la protection des données et à la loi du 1er août 2018, afin d'assurer une gestion efficace, coordonnée et proactive du développement économique local.

Le Service de Développement des commerces et entreprises – City Management exerce une activité exclusivement de nature B2B (business to business). Il n'assure aucune gestion des données de citoyens à titre privé. Les traitements concernent uniquement les commerçants, entreprises et partenaires institutionnels avec lesquels le service entre en contact dans le cadre de ses missions.

Dans le cadre du développement économique local, le service assure la gestion des relations avec les commerçants, entreprises et partenaires institutionnels. Les données traitées permettent d'organiser des réunions, de coordonner des projets d'aménagement, de soutenir les initiatives locales et de favoriser la dynamisation du centre-ville ou des quartiers. Cette collaboration contribue au maintien d'un tissu économique attractif et durable.

Le City Management participe à l'organisation d'événements publics, d'animations urbaines et d'initiatives commerciales. À ce titre, certaines données professionnelles peuvent être traitées pour gérer les inscriptions, coordonner les exposants ou partenaires, assurer la communication autour des événements et garantir leur bon déroulement logistique et sécuritaire.

Par ailleurs, les traitements mis en œuvre contribuent à l'amélioration continue du développement économique et à la planification urbaine. L'analyse des demandes et des interactions avec les commerçants et entreprises permet d'identifier les besoins récurrents, d'optimiser l'allocation des ressources et d'orienter les décisions stratégiques en matière de développement économique local.

Le Service traite, le cas échéant, les données des commerçants et entreprises demandeurs de soutiens communaux. Ces données sont traitées exclusivement aux fins de gestion administrative, de vérification des conditions d'octroi, de contrôle et, le cas échéant, de restitution des aides, sur la base d'une obligation légale et de l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données sont susceptibles d'être communiquées ou rendues accessibles aux services communaux compétents, et, le cas échéant, aux autorités publiques légalement habilitées, ainsi qu'à tout autre service étatique, externe ou partenaire de la Ville de Dudelange, lorsque cette communication est strictement nécessaire à la bonne exécution des missions du Service.

Elles peuvent également être utilisées à des fins statistiques ou archivistiques dans un but d'intérêt public.

Les données sont traitées dans le respect du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et de la législation applicable.

2. Les coordonnées de la Ville et de son délégué à la protection des données

Les coordonnées de la Ville, agissant en sa qualité de responsable du traitement, sont les suivantes :

Ville de Dudelange, Service Développement des commerces et entreprises – City Management

Adresse : Place de l'Hôtel de Ville
BP 73, L-3401 Dudelange

Téléphone : 51 61 21 – 1

Téléphone dédié : 51 61 21 – 2323

Adresse courriel : ville@dudelange.lu

Adresse courriel spéciale dédiée : commerces@dudelange.lu

Pour toute question concernant le traitement des données par la Ville, il y a lieu de contacter le délégué à la protection des données :

- par courriel : dpo@dudelange.lu
- par voie postale : Place de l'Hôtel de Ville
BP 73, L-3401 Dudelange

3. Les catégories de données, la licéité des traitements de données opérés, et les finalités du traitement

Les catégories de données traitées

Selon le contexte, La Ville traite les catégories de données suivantes, collectées au moyen de différents formulaires ou reçues par tout autre moyen de communication utile :

- données d'identification (nom, prénom) ;
- coordonnées (adresse, email, téléphone) ;
- données professionnelles (commerçants, entreprises) ;
- contenu des communications ;
- données liées aux événements ou animations.

Ces données sont traitées exclusivement pour les finalités décrites ci-dessus.

La licéité des traitements de données opérés

La Ville de Dudelange traite les données aux fins de l'accomplissement des missions du Service City Management et réalise les traitements de données pour lesquels les commerçants et entreprises ont soumis une demande et conféré leur consentement.

Les demandeurs ont à tout moment le droit de retirer leur consentement (sans que cela ne puisse porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci).

La Ville traite les données aux fins de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et des obligations légales mises à sa charge par la législation applicable en matière d'organisation des collectivités locales, en particulier :

- le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités (article 50) ;
- le décret des 14-26 août 1790 sur l'organisation judiciaire (titre XI, article III) ;
- la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

- le règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes ;
- la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques, à la carte d'identité, aux registres communaux des personnes physiques ;
- le règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, approuvé par le conseil communal en date du 8 novembre 2023, tel que ce règlement a été modifié et complété par la suite.

Partant, le traitement des données est licite en application des dispositions de la loi du 1^{er} août 2018 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et de l'article 6, paragraphe 1^{er}, points c) et e) du règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679).

Les finalités du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre de l'accompagnement des acteurs économiques locaux et à la dynamisation du territoire, plus spécialement aux fins suivantes :

- la gestion administrative et le suivi des acteurs économiques
 - enregistrer les informations des commerçants, entreprises et porteurs de projets (nom, coordonnées, statut juridique, contact principal) ;
 - assurer le suivi administratif des démarches, demandes ou autorisations nécessaires à l'exercice de leur activité ;
 - vérifier la conformité avec la réglementation applicable et le respect des obligations légales ;
- le soutien et l'accompagnement économique
 - proposer des conseils, formations ou programmes d'accompagnement adaptés aux besoins des commerces et entreprises ;
 - identifier les besoins spécifiques pour développer des initiatives locales, comme la création de nouveaux services, la revitalisation de quartiers ou la promotion commerciale ;
 - faciliter l'accès à des subventions, aides ou partenariats publics/privés.
- la coordination de projets et partenariats
 - organiser et coordonner des projets collectifs (campagnes de promotion du commerce local) ;
 - communiquer et collaborer avec d'autres acteurs institutionnels, chambres ou associations professionnelles ou partenaires privés ;
- la communication et l'information
 - diffuser des informations sur les événements, ateliers, réunions ou initiatives locales pouvant intéresser les commerçants et entrepreneurs ;
 - recueillir des retours ou avis pour améliorer les services proposés et ajuster les politiques de développement économique ;
- l'analyse et la planification stratégique
 - analyser les données pour identifier des tendances, besoins ou opportunités économiques ;
 - développer des stratégies visant à dynamiser le commerce et l'entrepreneuriat local ;

- évaluer l’impact des actions menées par le service et ajuster les politiques publiques.
- les finalités statistiques et archivistiques
 - utiliser les données de manière anonymisée à des fins statistiques, études ou rapports de performance ;
 - archiver les données pour respecter les obligations légales ou documenter l’historique des actions du service.

4. Les sources de données et leurs destinataires

Les données traitées proviennent des formulaires, sur support papier ou numérique, soumis par les personnes, commerçants ou entreprises sollicitant un service, ainsi que de toute autre information communiquée à la Ville par tout moyen de communication utile.

Le Service City Management est destinataires des données.

Les données récoltées sont traitées de manière confidentielle. Les données ne sont accessibles qu'au personnel du Service City Management.

Les données sont susceptibles d’être communiquées ou rendues accessibles aux services communaux compétents, aux autorités publiques légalement habilitées, ainsi qu’à tout autre service étatique, externe ou partenaire, ou prestataires externes agissant comme sous-traitants de la Ville de Dudelange, lorsque cette communication est strictement nécessaire à la bonne exécution des missions du Service City Management.

Toute personne, qui à quelque titre que ce soit, intervient dans le cadre des opérations de gestion, de contrôle et de maintenance et toute personne ayant plus généralement accès au fichier de données à caractère personnel, est tenue d'en respecter le caractère confidentiel, sauf pour les besoins des échanges nécessaires entre les personnes intervenant dans le traitement des données. L'article 458 du Code pénal leur est applicable.

Les données ne sont pas vendues et ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

5. La collecte des données auprès de la personne concernée : caractère obligatoire de la fourniture de données et les conséquences en cas de refus de les fournir

Selon le contexte, les données collectées peuvent inclure :

1. **Données d’identification** : nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance, sexe ;
2. **Données de contact** : adresse, numéro de téléphone, adresse électronique ;
3. **Données professionnelles** : données en relation avec le commerce ou l’entreprise ;
4. **Données liées aux événements ou animations.**

Ces données sont traitées exclusivement pour les finalités décrites ci-dessus.

6. Les durées de conservation

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités et conformément aux obligations légales.

Les données liées aux événements, aux actions de développement des commerces et entreprises sont conservées jusqu’au retrait du consentement.

De manière générale, les données relatives à la comptabilité (factures, notes de crédits) sont conservées pour une durée de 10 ans qui prend cours à la clôture définitive de l’exercice financier de l’année au cours de laquelle une taxe a été acquittée (en vertu de l’article 168 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988).

Les durées de conservation reprises ci-dessus s'appliquent sans préjudice d'un éventuel traitement ultérieur pour des finalités compatibles notamment à des fins statistiques ou de recherche scientifique ou à des fins archivistiques dans l'intérêt public (en particulier leur conservation par les Archives nationales) ou aux fins d'une procédure judiciaire en cours.

7. Le transfert de vos données vers un pays tiers

Vos données sont traitées au sein de l'espace économique européen.

8. Les droits de la personne concernée

Vous bénéficiez des droits prévus au chapitre III (articles 12 à 22) du règlement (UE) 2016/679.

Vous disposez ainsi, dans la limite de la réglementation applicable, du droit d'accès à vos données (article 15), du droit à la rectification des données (article 16), du droit à l'effacement de vos données dans les conditions prévues par l'article 17 dudit règlement ainsi que du droit à la limitation du traitement (article 18) et à la portabilité (article 20).

Le traitement de vos données n'implique pas de prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

Toute communication relative à une demande d'information, à une réclamation ou quant à l'exercice de vos droits prévus par les dispositions du règlement (UE) 2016/679 est à adresser au délégué à la protection des données de la Ville (dpo@dudelange.lu) ; Place de l'Hôtel de Ville ; BP 73, L-3401 Dudelange).

9. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après nous avoir contacté, vous estimez que le traitement de vos données effectué par la Ville constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévus par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux, téléphone (+352) 26 10 60 – 1 (<https://cnpd.public.lu>).